

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophy Borcard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2371ded3eb5ebcde732c8a23>

Date d'obtention : 2024-03-19 22:34:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

que c'est une méthode efficace et que ça aide à travailler en collaboration avec le corps policier.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

De comprendre qu'il y a un protocole à suivre et que cette formation sera m'outiller pour m'aider avec les interventions en matière de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'être bienveillante et sans jugement. de ne pas demander à voir les images, car cela pourrait être considéré comme si j'avais de la possession de pornographie juvénile.